Ouestions orales

Des voix: Bravo!

M. Towers: Non seulement le ministre déclare qu'il ne versera rien aux agriculteurs, mais il va prendre \$1,200 dans leurs poches cette année encore.

ON DEMANDE UN CHANGEMENT DE POLITIQUE

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, le gouvernement ferait mieux de changer d'idée là-dessus et au plus vite. Quand le ministre va-t-il convaincre le gouvernement de changer d'idée à ce sujet?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Avant que le député ne succombe d'une crise d'apoplexie, madame le Président, je vais lui expliquer tout simplement la formule que nous utilisons. Nous établissons la moyenne pour les cinq années précédentes. Or, l'indice de 1982 dépassait la moyenne des 5 années précédentes de 400 millions de dollars. Pour ce qui est de l'année 1983, ce n'est qu'à la fin d'octobre 1985 que nous effectuerons les calculs. Quand nous les aurons effectués, le ministre compétent examinera la situation et décidera. Tout ce que nous disons, c'est que pour l'année 1982, les prix dépassaient considérablement la moyenne des cinq années précédentes, comme le député devrait le savoir.

LA SOCIÉTÉ AIR CANADA

L'ÉCHAUFFEMENT DE LA POMPE DES TOILETTES

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. On m'a rapporté qu'un autre incident s'était produit à bord d'un avion courrier à réaction DC-9 d'Air Canada. Il semblerait encore une fois que la pompe des toilettes ait surchauffé et qu'elle se soit grippée, ce qui aurait pu avoir de graves conséquences. Étant donné que cet incident s'est produit juste après la tragédie de Cincinnati et après qu'Air Canada eut commandé un rapport sur les normes observées en matière d'inspection technique et d'entretien, rapport qui a été très favorable, quelles mesures le ministre entend-il prendre pour qu'un incident aussi tragique que celui de Cincinnati ne se produise plus?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Madame le Président, le député a raison: un autre incident s'est produit à bord d'un DC-9 d'Air Canada vendredi, vers la fin de l'après-midi. Des représentants d'Air Canada et des enquêteurs du ministère des Transports ont immédiatement fait enquête. On a réparé l'appareil en question. Mais à titre de précaution supplémentaire, nous avons émis des directives en matière de navigabilité aujourd'hui aux termes desquelles, il faudra dorénavant vérifier tous les jours l'état des pompes des cabinets d'aisance dans les avions d'Air Canada. En deuxième lieu, je vais donner ordre qu'on remplace le modèle de pompe qui est à l'origine de cet incident et de la tragédie de Cincinnati. Voilà pour les mesures de sécurité que nous avons prises, mais nous allons évaluer le côté sécuritaire des avions d'Air Canada aux termes de l'examen global que mon ministère est en train d'effectuer actuellement.

LES MÉTHODES DE SERVICE ET D'ENTRETIEN

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, dans un contexte plus général, étant donné qu'après avoir effectué une vérification interne des méthodes techniques et du service d'Air Canada, on a pu établir un bilan très favorable pour le Canada, le ministre croit-il qu'à la suite de cet accident, il serait nécessaire de prendre d'autres mesures, par exemple de faire faire une enquête plus approfondie sur les méthodes techniques de service et d'entretien d'Air Canada de manière à redonner confiance aux passagers? Nul doute qu'un accident de ce genre ébranle la confiance des passagers et de ceux qui pourraient un jour songer à voyager à bord d'un avion d'Air Canada. Le ministre songe-t-il à faire examiner ces méthodes plus à fond?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Madame le Président, je voudrais d'abord assurer au député qu'on a pris pour régler ce problème des mesures assez extraordinaires. Nous exigeons maintenant, je le souligne, que ce matériel soit examiné chaque jour, pour être bien sûrs qu'il ne présente aucun danger, et nous le faisons remplacer par étapes, pour qu'il soit totalement neuf.

Quant à la question plus générale, nous avons déjà pris des mesures en ce sens. Nous avons ordonné une vérification complète des opérations, de la gestion et des normes de sécurité d'Air Canada au début de septembre. Elle est actuellement en cours et je devrais en recevoir les résultats d'ici à trois ou quatre semaines. Le rapport, préparé par le capitaine Buck pour le compte de la direction d'Air Canada a été envoyé à l'équipe qui effectue l'étude. Il sera incorporé au rapport final que je rendrai public de sorte que les Canadiens et les députés soient bien au courant des évaluations effectuées.

• (1500)

PÉTITIONS

MME McDONALD—LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Broadview-Greenwood (M^{me} McDonald), le lundi 3 octobre, est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DOMM—LA LETTRE DU COMMISSAIRE AU SYSTÈME MÉTRIQUE

Mme le Président: Avant d'accorder la parole au député de Peterborough (M. Domm), je lui rappelle qu'il n'a pas soulevé cette question à la Chambre à la première occasion qui lui était offerte. Il m'a averti qu'il soulèverait la question de privilège mardi à la Chambre, mais il était là hier. Il aurait dû soulever la question de privilège à la première occasion. Je laisse passer pour cette fois, mais je rappelle au député qu'en principe, il aurait dû la soulever hier.